



Le Tilia

Café associatif des Tilleuls



Accès au droit et à la justice

15/02/25

Kit pratique

SciencesPo

Définitions

La dette

Une obligation financière
Engagement de
remboursement d'une
somme empruntée.

La dette à court terme

Remboursable en moins
d'un an.

La dette à long terme

Remboursable sur une
période supérieure à un an.

Le surendettement

Code de la consommation,
article L. 711-1 :
Impossibilité manifeste de faire
face à toutes ses dettes.

L'impossibilité manifeste

Appréciation laissée au juge
souverain.

↑ Comment éviter le surendettement ?

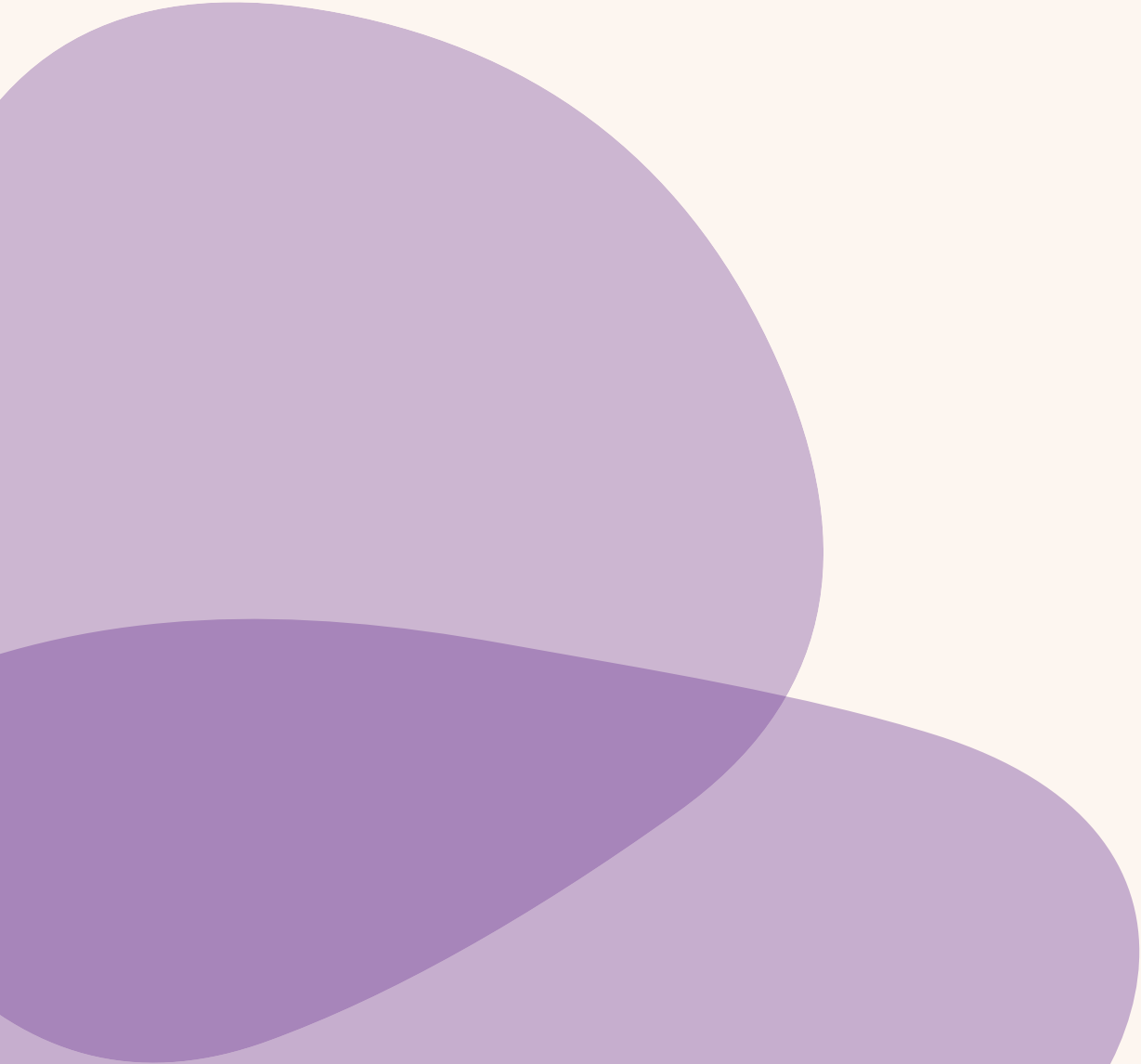


Contrôle de solvabilité et obligations des prêteurs

Obligation légale de vérifier la solvabilité de l'emprunteur avant tout crédit (article L. 311-3 du Code de la consommation).

Vérification du taux d'endettement : ne pas dépasser 30 % des revenus en charges de remboursement (taux d'effort).

Consultation du Fichier des Incidents de Remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) géré par la Banque de France.



Gestion des finances personnelles

Établir et suivre un budget.
Prioriser les dépenses essentielles et limiter
les dépenses superflues.
Prudence avec le crédit renouvelable.

Simulateur de l'Institut national
de la consommation.

Pilote Dépenses (site
lesclesdelabanque.com).

Accompagnement des ménages

Aide-Budget et Points conseil budget (PCB)

6 rue Gibault 93200 Saint-Denis France

11 mail Fédérico Garcia Lorca 93160 Noisy-le-Grand

4 allée de la Pérouse 93270 Sevrans

7 Chemin de Roissy en France 93600 Aulnay-sous-Bois

16 rue Hector Berlioz 93011 Bobigny Cedex

6 Rue Gaston Lauriau 93100 Montreuil

Pierrefitte 28 Avenue de la Concorde 93380 Saint-Denis France

Maison de quartier 5 rue Saint-Just 93210 La Plaine-Saint-Denis

Rôle des banques dans la prévention des difficultés financières

Loi de réforme bancaire du 26 juillet 2013 : obligation de détecter et prévenir les difficultés.

Solutions proposées :

Restructuration de dettes, pauses dans le remboursement des crédits.

Crédit à la consommation adapté à la situation.

Ajustement des moyens de paiement (carte à autorisation systématique, contrôle de solde).

Microcrédit personnel et accompagnement budgétaire.

Solutions sociales : orientation vers des acteurs du territoire (logement, emploi, énergie, alimentation, médiation sociale...).

L'automatisation des dossiers bancaires a réduit le contact personnalisé.

Crucial de solliciter un **rendez-vous** rapidement en cas de difficultés pour éviter l'aggravation de la situation.

2 **Comment identifier un état de surendettement ?**



Qui peut déposer un dossier ?

Toute personne physique résidant en France avec un endettement non professionnel (art. L. 711-3 du Code de la consommation).

Dépôt par le débiteur lui-même (les créanciers ne peuvent pas déposer un dossier à sa place).

Un seul membre du couple peut déposer un dossier, mais cela impacte les dettes communes (article L. 311-1 du Code civil).

Comment obtenir de l'aide ?

Organismes d'accompagnement :
Banque de France (commissions de surendettement).

Associations de consommateurs : UFC-Que Choisir, CLCV, CRÉSUS.
Professionnels : conseiller bancaire, avocat.

Maisons de Justice et du Droit (MJD) et Points d'Accès aux Droits (PAD) (MJD Saint-Denis, 16 Rue des Boucheries).

Procédure de dépôt du dossier

Documents nécessaires :

Liste des dettes et créances.

Justificatifs de revenus et charges (avis d'imposition, quittance de loyer, relevés bancaires, etc.).

Déclaration écrite expliquant la situation financière.

Modes de dépôt :

En ligne, par courrier ou au guichet de la Banque de France.

Effets du dépôt du dossier - Protection immédiate du débiteur :

Suspension des actions des créanciers pendant l'instruction du dossier (article L. 711-3 du Code de la consommation).

Interdiction des saisies durant l'examen par la commission.

**Décision sur la
recevabilité du dossier**

La commission analyse le dossier et notifie
une décision de recevabilité ou
d'irrecevabilité.

En cas d'irrecevabilité :
Le créancier peut contester dans un délai
de 15 jours.

Contestation via une déclaration écrite
envoyée à la Banque de France.
Accompagnement recommandé par
les associations et MJD.

3 Comment gérer le surendettement ?



Orientation du dossier de surendettement

Analyse de la situation par la commission et proposition d'une solution adaptée :

- Plan conventionnel de redressement : accord amiable avec les créanciers (rééchelonnement ou réduction des dettes).
- Rétablissement personnel sans liquidation : effacement total des dettes sans vente de biens (pour les personnes sans patrimoine).
- Rétablissement personnel avec liquidation : vente des biens du débiteur pour rembourser partiellement les créanciers, puis effacement du solde.
- Délai de trois mois : si la commission ne statue pas, un taux d'intérêt réduit est appliqué aux dettes en attente.

La commission veille à ce que le débiteur conserve un minimum vital pour ses dépenses essentielles, avec prise en compte des :

- Revenus (salaires, prestations sociales, pensions...).
- Charges fixes (loyer, impôts, assurances, frais de santé...).

Plancher : **ne peut pas être inférieur au RSA.**

Plan conventionnel de redressement

Conditions

Débiteur avec un bien immobilier et capacité de remboursement.

Contenu du plan

Rééchelonnement des dettes.

Réduction ou suppression des intérêts.

Engagement à ne pas aggraver son insolvabilité (ex. interdiction de nouveaux crédits).

Procédure

Soumission aux créanciers → 30 jours pour répondre.

Accord → plan signé et appliqué (max. 7 ans, sauf prêt immobilier).

Refus des créanciers → la commission peut imposer des mesures

Rétablissement personnel sans liquidation judiciaire

Critères

Débiteur incapable de rembourser ses dettes.

Conséquences

Décision judiciaire → effacement total des dettes.

Peut impacter l'accès au crédit dans le futur.

Rétablissement personnel avec liquidation judiciaire

Critères

Débiteur possédant des biens pouvant être vendus.

Conséquences

Validation par un juge.

Vente des biens →
remboursement partiel des
créanciers.

Effacement des dettes
restantes.

Rappel des outils

Point conseil budget

<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/pcb?where=Seine+Saint+Denis+93>

Simulateur de budget de l'institut national de consommation

<https://www.inc-conso.fr/content/banque/calculez-votre-budget>

Applications Pilote budget et Pilote Dépenses

<https://www.mesquestionsdargent.fr/budget/applications-pilote-budget-et-pilote-depenses>

Associations nationales de consommation

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-demarches-et-les-services/en-tant-que-consommateur/liste-et-coordonnees-des-associations>



Outils additionnels



<https://www.lesclesdelabanque.com/particulier/pilote-depenses-pour-suivre-ses-depenses-du-quotidien/>

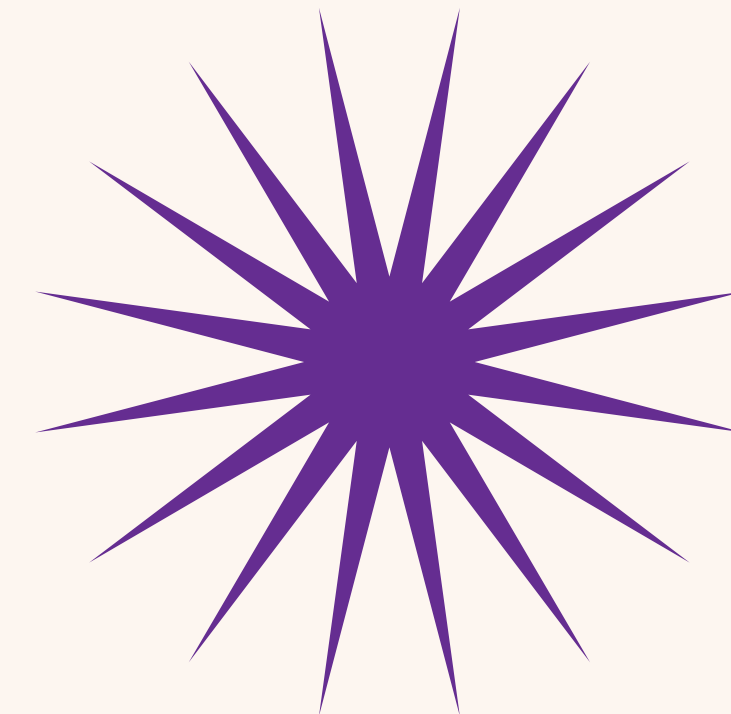
<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/pcb?where=Seine+Saint+Denis+93> <https://www.inc-conso.fr/content/banque/calculiez-votre-budget>

<https://www.mesquestionsdargent.fr/budget/applications-pilote-budget-et-pilote-depenses>

<https://www.unccas.org/actions-sociales-locales-par-thematique#.X66NiPIKjIU>

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-demarches-et-les-services/en-tant-que-consommateur/liste-et-coordonnees-des-associations>

Informations additionnels



<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/surendettement>

<https://www.mesquestionsdargent.fr/>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/PCB>

<https://particuliers.banque-france.fr/surendettement/le-dossier-de-surendettement>

<https://www.cresus.org/>

Contactez la banque de France Un numéro unique, le 3414, a été mis en place pour les particuliers et les entreprises qui souhaitent joindre la Banque de France pour toute question concernant une situation de surendettement. Ce numéro est accessible du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h au prix d'un appel local non surtaxé.

Evénements



La 'Global Money Week', semaine de l'éducation financière en France, aura lieu **du 17 au 23 mars 2025**

<https://www.mesquestionsdargent.fr/budget/semaine-education-financiere-2025>

La Semaine de l'épargne salariale se tiendra **du 24 au 28 mars 2025**

<https://www.mesquestionsdargent.fr/evenements/semaine-epargne-salariale>



Le Tilia

Café associatif des Tilleuls



Accès au droit et à la justice

15/02/25

Kit pratique

SciencesPo